

Retrouver l'attractivité



BEUVRAGES

Ancienne ville minière et sidérurgique située au cœur de l'agglomération valenciennoise, Beuvrages souffre encore d'une croissance trop rapide dans les années soixante.

Pour faire face au doublement de sa population, diverses zones d'habitat ont vu le jour : collectifs en centre-ville, "Camus" à Château Mallet et individuels à la cité Fenelon.

Aujourd'hui, la ville cumule d'importantes difficultés sociales et urbaines avec un parc de logements constitué à

plus de 50 % de locatif social, un taux de chômage élevé

(22 %) et une forte concentration d'indicateurs de souffrance.

Le projet de territoire du "Valenciennois central" prévoit de faire de

Beuvrages un pôle résidentiel de la première couronne en

s'appuyant sur les potentialités de la ville.

Quatre enjeux majeurs ont été définis :

- La reconstitution de l'armature urbaine.
- La réalisation d'une trame verte.
- La diversification de l'offre d'habitat (dédensification des logements sociaux et démolition des logements obsolètes).
- La définition d'une centralité.

Beuvrages va se doter d'un véritable centre-ville avec commerces et services, un béguinage prendra place à Château Mallet et la cité Fenelon sera désenclavée. Enfin, dans le secteur Ruissard, un nouveau quartier est en train de naître autour d'un parc issu du recyclage urbain.

CHIFFRES CLÉS

- Démolition de 450 logements, construction de 440, réhabilitation de 251.
- Ouverture de voies nouvelles, création de parcs et d'équipements, recomposition de l'appareil commercial.
- Le coût du projet s'élève à 96.604.842 €.
- 6.639.275 € sont pris en charge par la Région Nord-Pas de Calais, majorés de 569.531 € au titre du GIRZOM (pour la restructuration des zones minières). La Région participe au financement des aménagements d'espaces publics (rue du 11 Novembre et place de la Paix ; réaménagement du parc Fénelon ; création du parc urbain du Ruissard). Elle subventionne également les équipements (démolition-réhabilitation d'un groupe scolaire, construction d'un pôle social et d'une maison de la petite enfance, réhabilitation d'une salle de sports, extension d'une autre...).



Sous le signe du développement durable

Une trame verte reliera à la forêt le parc Fénelon et celui de la Roseraie, rendant ainsi les différents quartiers de la ville accessibles par des modes de déplacement alternatifs. Elle s'intégrera en fait dans la

trame verte intercommunale, qui part du centre-ville vers la cité Carpeaux d'Anzin. C'est l'ensemble des aménagements de l'espace public qui bénéficiera de principes environnementaux tels que :

- Le traitement paysager de la rue du 8 Mai 1945 ponctué par une placette sur plateau qui desservira les rues Gustave Michel et Jean Jaurès.
- L'aménagement paysager d'une coulée verte à travers le quartier depuis la rue Gustave Michel entre les deux îlots du béguinage jusqu'à la place de Bruxelles, s'appuyant sur le traitement d'esplanades en façades des rues Gustave Michel et Jean Jaurès.
- L'aménagement des voiries internes au quartier qui comprend une allée pastorale, incorporant une noue et des voies de desserte pour les logements construits sur le quartier, ainsi que des squares avec aires de jeux et jardins en terrasses.

Extension de la salle de sports

Dès sa construction en 2000, qui coïncidait avec la restructuration du collège voisin, l'extension de la salle de sports Léo Lagrange avait été prévue dans le cadre d'une rénovation urbaine future. Comportant dojo, salle de combats, salle de musculation et leurs locaux annexes, elle sera accessible aux scolaires comme aux membres d'associations. Cette extension répondra aux exigences de plusieurs cibles HQE : relation du bâtiment avec son environnement ; gestion de l'énergie, de l'eau, de l'entretien et de la maintenance ; confort acoustique et visuel.

